



Location réservée aux habitants des communes de Bignan, Billio, Buléon, Colpo, Guéhenno, Locqueltas, Plaudren, Plumelec et Saint-Allouestre

La présente convention est établie entre :

d'une part, la commune de Saint Jean Brévelay, représentée par son Maire, Monsieur Guénaël ROBIN,
et d'autre part,

Particulier

Madame, Monsieur né(e) le à

Association / Entreprise :

Nom n°SIRET

représentée par Madame, Monsieur

Président.e Vice-président.e Secrétaire Trésorier.e Membre

Adresse complète :

Téléphone : Mail :

Sollicitant la mise à disposition de la salle polyvalente « La Lande », située 6 rue de la Lande 56660 SAINT JEAN BREVELAY

pour la période : Date 1^{er} jour :

 Date 2^{ème} jour :

En vue d'organiser :

Repas Mariage Loto Autres :

Nombre de participants (environ) :

1 - Organisation :

♦ L'organisateur s'engage à **nettoyer et à remettre en état après usage** ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

Recouvrir de nappes les tables utilisées.

♦ L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisées. Un état des locaux et du matériel, établi contradictoirement, est remis lors de l'état des lieux.

♦ **Éclairage :** il incombe à l'organisation d'éteindre l'éclairage intérieur et extérieur de la salle avant de quitter les lieux.

2 - Conditions de paiement

La somme de € devra être réglée avant la prise en possession des locaux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et **sera encaissée au dépôt (avant utilisation)**.

Une caution de 2 299 € sera versée pour les dommages éventuels. Elle sera intégralement encaissée en cas de :

- Plainte de riverain(s) en mairie ou en gendarmerie ;
- Dégradation de bien public ou privé ;
- Défaut de propreté de la salle et/ou du mobilier ou du matériel ;
- Disparition de mobilier ou de matériel ;
- Stationnement des véhicules en dehors des parkings prévus à cet effet ;

Et plus généralement, en cas de non-respect des prescriptions précisées dans la présente convention.

Une caution de 58€ sera versée et encaissée si la lumière extérieure reste allumée toute la nuit.

Une caution de 330€ sera versée et encaissée si le ménage n'est pas correctement réalisé.

Le chèque de caution vous sera expédié par courrier dans un délai maximum de 2 mois.

3 - Mesures de sécurité

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

La commune délègue la sécurité incendie à l'organisateur.

Les **véhicules devront être stationnés sur le parking devant la salle**. En cas d'insuffisance de places lors **d'importantes manifestations**, les **organisateurs se chargeront d'orienter les véhicules**. L'organisateur est responsable de l'ordre public à l'intérieur et aux abords de la salle.

4 – Assurance (Nous fournir une attestation de votre compagnie d'assurance)

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

5 - Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, seules est engagée la responsabilité de l'organisateur. La présence de Monsieur le Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

6 - Descriptif de la salle

Pour l'état des lieux, vous devez contacter **Mme Catherine NOUVEL au 06 63 30 62 10 entre 8 à 10 jours avant votre manifestation.**

Descriptif de la salle :

- hall d'entrée 24m²
- grande salle 126m²
- petite salle 32m²
- cuisine 19m²
- local rangement 21m²
- sanitaires



Grande salle



Petite salle



Local rangement

Matériels inclus dans la location :

- 25 tables
- 150 chaises
- Four (4 bacs + 4 couvercles + 4 plats + grilles)
- Lave-vaisselle (3 casiers à verres + 5 cassiers à assiettes + 2 casiers à couverts + 4 chariots)
- Chambre froide
- Sonorisation sur demande (1 micro sans fil, 1 micro filaire, 2 pieds de micros)
- Vidéoprojecteur (prise HDMI)
- Ecran de projection
- Internet (ATTENTION prévoir câble Ethernet)



Cuisine



Cuisine

Capacité maximale de l'équipement **110 personnes**.

Fait à Saint Jean Brévelay,

Le

L'organisateur

Le Maire,
Guénaël ROBIN